



Indemnité d'occupation séparation

Par **sophiegonzales**, le 13/03/2015 à 08:39

Bonjour,

Mon ex compagnon et moi sommes propriétaire d'une maison à 50 % chacun. Cela fait plus d'un an que nous sommes séparés lui vit toujours dans la maison et moi non. Bien sur je paye toujours la moitié du crédit, et je ne peux pas me reloger car pas les moyens financiers, je suis donc hébergée à titre gratuit. J'avais proposé de mettre la maison en location, jusqu'à ce qu'elle se vende il n'est pas d'accord. Suis-je en droit d'exiger des indemnités d'occupation? je précise que nous ne sommes pas mariés, nous étions pacsés au moment de l'achat mais nous avons procédé à une rupture de pacs.

Merci d'avance pour votre réponse